



REGLEMENT D'UN RAID AVENTURE DE LA COUPE DE CALEDONIE

Article 1 : Organisation

Chaque RAID est organisé par l'association Nouvelle-Calédonie Aventure, dans le cadre de la coupe de Calédonie des raids aventures 2018 au sein de la Ligue Calédonienne de Triathlon rattachée à la F.F.TRI.

L'organisation se décline en 2 parcours : le parcours sportif et le parcours loisir (plus court et plus facile techniquement).

Un RAID NATURE MULTIACTIVITES consiste à rallier l'arrivée en équipe, en s'orientant afin de passer par les points de contrôle (PC), à pied, en VTT, en kayak, etc. Des ateliers sont également possibles. Le carnet de route précise chaque section et les pénalités pour les PC manqués. Aucun support mécanique n'est autorisé.

Article 2 : Participation, responsabilité et connaissance du règlement

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement et le respect des règles visant à la protection de l'environnement des régions traversées. Ce règlement pourra être complété ou soumis à des modifications et les équipes inscrites en seront informées par mail ou dans le carnet de route. Du fait de leur inscription, les concurrents donnent à l'organisation le pouvoir tacite d'utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non.

Chaque participant devra fournir la copie d'une licence sportive FFTRI 2018 ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Pour les non licenciés F.F.TRI, le montant d'une licence journée sera à régler lors de l'inscription en ligne. Une autorisation parentale datée et signée est obligatoire pour la participation des mineurs.

Tout participant affirme être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique de disciplines sportives en milieu naturel et d'évoluer sur des voies ouvertes à la circulation publique. Il s'engage donc à respecter le code de la route et de porter un casque en VTT. L'organisation informe que seuls les participants qui possèdent une licence FFTRI compétition possède une assurance individuelle accident. **La licence journée imposée par les non-licenciés FFTRI ou les licenciés FFTRI loisir ne donne accès qu'à une RC (Responsabilité civile).**

Il est donc dans votre intérêt de souscrire à une assurance individuelle accident auprès de votre compagnie.

Article 3 : Dates, départs et horaires

Les dates et horaires de départs sont annoncés sur le site d'inscription. Les coureurs doivent être présents au minimum 1 heure avant le départ pour effectuer l'émargement, la remise des dossards et du matériel fourni par l'organisation

Les cartes et carnets de route sont remis dans la demi-heure avant le départ de l'épreuve. Certaines cartes ne sont données qu'au départ d'une section.

Article 4 : Les équipes

Les équipes courent sous leur nom ou sous le nom de leur sponsor, elles peuvent être masculines, féminines ou mixtes. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Par le seul fait de s'engager, tout concurrent atteste savoir nager.

Les équipiers ont l'obligation de rester ensemble (pas plus de 100 mètres et sous condition d'être visibles entre eux) sous peine de pénalité, sauf en cas de force majeure (besoin de secours).

Article 5 : Principes et déroulement des épreuves

Toutes les sections sont en orientation ou en suivi d'itinéraire sur une carte. Les cartes peuvent être sur une base IGN, IOF ou même photo aérienne.

Des portes horaires seront fixées. Le principe d'une porte horaire est de court-circuiter une partie du parcours ou une section complète du raid pour l'équipe qui arriverait après l'horaire mentionné dans le carnet de route. Toute équipe ne respectant pas une porte horaire sera mise hors course immédiatement et l'organisation ne pourra plus être tenue responsable de sa sécurité.

Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard et la tenue fournis par l'organisation. Le dossard doit être visible, il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités. L'absence de casque entraînera automatiquement le refus de départ sur les sections en VTT. L'organisation se réserve le droit de modifier les itinéraires pour des raisons météorologiques ou d'organisation.

La présence de supporters est possible lors des transitions mais ils ne doivent en aucun cas intervenir auprès des concurrents (aucun ravitaillement).

Toutes les distances sont données approximativement et dépendent des choix en orientation.

Article 6 : Inscriptions

Les inscriptions se font sur le site www.inlive.nc

L'inscription comprend toutes les reconnaissances et demandes d'autorisations, la mobilisation de secouristes, la mise en place des PC et des ateliers, l'impression des cartes et des carnets de route, la mise en œuvre des prestataires d'hébergements, de restauration et d'activités.

Les licences journées, les repas supplémentaires et la location des kayaks seront à prendre en supplément le cas échéant lors de l'inscription.

Un tee-shirt technique à un prix réduit sera à commander lors de l'inscription. Il devra être porté pendant toute la durée du RAID. Il faudra bien préciser sa taille. Il est possible de le conserver toute la saison ou d'en commander un autre lors d'un autre raid.

Article 7 : kayaks

La location d'un kayak double est possible dans la limite des kayaks disponibles.

Les équipes peuvent apporter leur propre kayak, avec leurs pagaies et leurs gilets de sauvetage, mais l'équipe devra prévoir une assistance pour gérer le transport du kayak. Une assistance peut gérer plusieurs équipes.

Tous les types de kayaks doubles sont autorisés, même les surfskis. **Toutefois, pour des raisons d'équité sportive, seules les équipes avec un kayak auto-videur, validé par le directeur de course (photos à envoyer) marqueront des points pour la coupe de Calédonie des Raids.**

Article 8 : Matériel obligatoire

En permanence :

- 1 couverture de survie/ équipe
- 1 sac étanche pour le téléphone -
- 1 téléphone allumé et chargé/ équipe (le numéro devra être renseigné lors de l'inscription en ligne)
- 1 pharmacie /équipe (pansements, désinfectants, bandes, Sterilstrips...)
- 1 veste étanche type gore-tex (coutures thermo-soudées)
- 1 boussole/ équipe
- 1 sifflet/ équipier
- 2 L de réserve d'eau / équipier
- Tracker GPS (si fournie par l'organisation)

Sections VTT

- 1 kit de réparation VTT/ équipe (chambres à air, pompe, dérive-chaine ...)
- 1 casque VTT attaché sur la tête / équipier
- 1 lumière arrière fixée sur le VTT

Sections sur l'eau

- 1 gilet de sauvetage attaché sur la personne / équipier.

Tout matériel personnel reste sous la seule responsabilité des participants. En aucun cas, les participants ne pourront se retourner contre l'association ou ses membres pour perte, vol ou détériorations... Si un concurrent constate une défection du matériel fourni, une réclamation doit immédiatement être faite auprès de l'organisateur. Les concurrents sont responsables du matériel fourni par l'organisation lors du déroulement des épreuves. En cas de dommage sur le matériel fourni par l'organisation, une réparation financière sera réclamée à l'équipe fautive - (7 000 fcfp pour une pagaie cassée, 15 000 fcfp pour un kayak percé, 5 000 fcfp par puce de chronométrage SPORTIdent endommagée ou perdue). Les concurrents sont responsables de leurs actes durant la course. Ils sont tenus de rembourser tous les frais de remise en état des biens publics ou privés dégradés de leur fait.

Article 9 : Sécurité et Assistance médicale :

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale de première urgence est assurée par des secouristes présents à différents points du parcours et sur l'aire d'arrivée. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Ils peuvent appeler le numéro d'urgence inscrit sur le dossard et si nécessaire, suivre la procédure d'utilisation du tracker pour se signaler en détresse. (Procédure présente dans le carnet de route).

En cas d'abandon, l'équipe doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste de transition le plus proche.

Article 10 : Ravitaillements

Tous les raids seront **en autonomie complète**. Il appartient aux équipes, d'assurer leurs ravitaillements solides et liquides.

Des points d'eau sont prévus par l'organisation et seront indiqués sur le carnet de route. Des fruits et des boissons seront disponibles à l'arrivée.

Article 11 : Chronométrage, classement et récompenses

Lors du RAID, il faut justifier son passage à chaque PC, repéré par un rond sur la carte, signalé sur le terrain par une balise ou un objet particulier. Le mode de pointage peut se faire un système électronique si un boîtier est présent (une puce vous sera donc fournie au départ), par le poinçonnage de votre carton de contrôle ou encore d'un selfie à faire avec le l'objet en question.

Un CP manqué correspondra à une pénalité de temps qui figurera sur le carnet de route.

Des activités donneront des pénalités de temps à « purger » sur le champ ou seront ajoutées au temps de course global.

- Un tirage au sort sera effectué selon une heure fixée dans le carnet de route. Seuls les coureurs présents ou encore en course peuvent prétendre au tirage au sort.
- Il n'y aura pas de podium et de récompense pour un raid.
- Tous les participants seront conviés à un cocktail en fin d'année, à l'occasion de la remise des prix de la Coupe de Calédonie des Raids (Voir son règlement spécifique) où les meilleurs individuels et les meilleurs TEAMS seront récompensés.

Article 12 : Sanctions

Tout participant surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux règlements ou bénévoles sera averti, sanctionné ou disqualifié en cas de récidive (et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens). Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 13 : Modifications / Annulation :

En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs des épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué. Dans le cas d'une blessure ou d'un événement grave qui empêcherait la participation d'une équipe à l'épreuve, si l'organisateur est prévenu plus d'une semaine à l'avance, l'équipe sera remboursée (moins 20% de frais).

Article 14 : Assurance et Responsabilité :

- Les organisateurs et bénévoles sont couverts par la responsabilité civile de la FFTRI.
- Seuls les licenciés compétition FFTRI bénéficient d'une assurance individuelle accident. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante, et en cas de vol.

